Bulletin de l'association LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

se postale : B.P. 51 33740 ARES 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92 Site Internet: http/www.amisdulittoral.fr

mai 2013 n° 71

EDITORIAL

L'arrivée du printemps ne doit pas nous faire oublier les décisions importantes pour l'avenir prises ou en passe d'être prises par nos élus en matière d'urbanisme et d'aménagement. Notre vice-président Jean-François Pahun rend compte dans ce bulletin du résultat des enquêtes publiques des projets en cours.

Il s'agit du PLU (plan local d'urbanisme) d'Andernos, de l'extension du port du Bétey et du SCOT (schéma de cohérence territoriale) des communes entourant le Bassin d'Arcachon.

Nous rappelons que nous avons engagé un recours contentieux à l'encontre du PLU (motif principal : non respect de la coupure d'urbanisation boisée entre Andernos et Arès avec un projet de construction au Coulin et un projet de golf au lieu dit La Montagne).

Nous avons émis un avis défavorable pour l'extension du port du Bétey (disparition d'une partie de la dune boisée et envasement excessif prévisible).

Enfin pour le SCOT, nous avons aussi émis un avis défavorable : enveloppe urbanisable trop importante autorisant une augmentation de population déraisonnable pour l'écosystème fragile du Bassin, grignotage des dernières coupures d'urbanisation en

bordure du Bassin, notamment entre Andernos et Arès, pas de volonté politique pour promouvoir un transport en commun au lieu et place de la seule voiture.

Ces avis défavorables ne sont pas la marque que nous sommes opposés à tout et dans une posture étroitement malthusienne : nous sommes simplement réalistes et conscients des dangers d'une urbanisation trop rapide. Nous voulons que la loi soit respectée (les coupures d'urbanisation) et que le Bassin ne soit pas transformé à terme en une lagune urbaine stérile.

Nous commençons dans ce bulletin une histoire de la forêt landaise sous l'égide de Christian Barinoil qui est membre de notre conseil d'administration : il nous a semblé intéressant de rappeler à tous et notamment aux plus jeunes que l'essentiel de cette forêt a été plantée et jardinée de main d'homme, raison de plus pour la respecter car elle peut disparaître.

N'oublions pas de régler notre cotisation 2013 et soyons nombreux à notre Assemblée Générale qui aura lieu le Mardi 13 Août à 16h dans la salle des Mille Clubs à Arès.

Michel Gautier

PLU d'Andernos Suite du recours auprès du Tribunal Administratif

Le temps passe – déjà 16 mois que l'ensemble des recours contentieux ont été déposés par : L'État – Les Amis du littoral – Sauvegarde des quinconces – Ecocitoyens du BA – Vive la Forêt – Et pour le moment pas de date d'audience annoncée par le TA pour juger cette affaire. Il nous reste à espérer que ce jugement puisse intervenir sans trop tarder. J.F P

Extension et aménagement du port du BETEY

Conclusions de l'enquête publique

L'enquête publique qui s'est déroulée du 4 février au 8 mars portait sur l'extension du port actuel pour porter sa capacité d'accueil de 151 à 300 places avec un coût d'environ 9 M€, mais aussi sur l'amélioration des installations portuaires actuelles pour un coût d'environ 2,5 M€ (cale de mise à l'eau de 10 m de large – coffrets d'eau et d'électricité sur les quais – sanitaires – collecte des eaux usées des navires – places de stationnement supplémentaires – aménagements paysagers).

Le rapport du commissaire enquêteur est sans ambiguïté : **défavorable**, notamment en raison d'une étude d'impact jugée insuffisante et d'un manque d'informations intéressant le public dans le dossier.

Mais cet avis défavorable ne signifie pas pour autant la fin du projet, le Maire ayant la faculté de proposer à l'Etat de soumettre à une enquête publique complémentaire une modification de son projet initial qui réponde aux conclusions du commissaire enquêteur.

Cette enquête complémentaire, d'une durée plus courte (15 jours), devrait être conduite dans un délai ne dépassant pas 6 mois par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif.

J.F P

SCOT

Conclusions de l'enquête publique

A la suite de l'enquête publique qui a eu lieu du 17/12/2012 au 4/02/2013, nous avons pris connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Globalement, ils sont très décevants et particulièrement complaisants vis à vis du Sybarval. En effet, il appartenait à ladite commission d'analyser puis de juger en toute indépendance les pièces du dossier ainsi que les observations présentées, et de fonder ainsi ses conclusions

Au lieu de cela, elle s'est contentée de transmettre les

personnelles motivées.

observations au Sybarval, puis de transcrire dans son rapport les justifications forcément partisanes apportées par le maître d'ouvrage.

On peut donc considérer que la commission d'enquête n'a pas rempli avec rigueur et neutralité la mission qui lui avait été confiée par le Tribunal Administratif.

Participations à l'enquête :

Elles ont été assez soutenues puisqu'en effet, hormis les personnes publiques associées, on note les observations déposées par 35 associations.

En outre, 8 communes ainsi que le CDC Val de l'Eyre ont formulé des avis défavorables

Capacité d'accueil:

Le Sybarval justifie que la prévision de construire 38000 logts d'ici 2030 ne porte pas sur les seules constructions nouvelles mais englobe 30% de logements destinés à maintenir la population existante.

Si bien que ce sont seulement **26600 logts représentant 60000 hab** qui doivent être construits pour accueillir la population nouvelle.

Enveloppe capable:

Le rapport explique qu'elle représente globalement celle des documents existants (la somme des surfaces ouvertes à l'urbanisation dans les PLU). L'analyse montre dans le détail que cette assertion se révèle fausse et qu'elle est en réalité bien supérieure.

Pourtant, l'avis de l'Etat précise : "les prévisions de besoins fonciers pour l'accueil des populations nouvelles paraissent excessives, tant par référence à la consommation constatée ces dix dernières années qu'eu égard à l'objectif de densité urbaine". Il suggère aussi, pour respecter une gestion économe des sols, "de subordonner l'ouverture des zones nouvelles d'urbanisation à la réalisation des objectifs de densification des centralités existantes" tels qu'ils sont prescrits dans le SCOT.

Enjeux environnementaux:

Le rapport mentionne que certaines zones d'extension multifonctionnelles inscrites au SCOT empiètent soit sur des coupures d'urbanisation soit sur des espaces proches du rivages :

Le Coulin – secteur entre Marot et Lamothe au Teich – les Petites Bordes entre La Teste et Gujan La commission estime que les documents techniques

du SCOT (DOO et cartes) doivent être cohérents avec les intentions du PADD et, dans sa conclusion, recommande le réexamen de ces zones.

A ce sujet, évoquant la Loi Littoral, l'avis de l'Etat va plus loin en demandant le retrait des projets d'urbanisation suivants : Le Coulin – Laurey-Pissens – Lamothe – la Pignada à Claouey –

Coupures d'urbanisation:

Le rapport fait une application toute particulière de la Loi Littoral en indiquant : "les coupures d'urbanisation sont demandées à l'article L.146.2 sans exigence particulière de contenu et relèvent donc, dans leur usage, du choix de la collectivité". Mais ledit rapport omet de considérer que les coupures d'urbanisation constituant aussi des continuités écologiques, leur usage doit respecter l'objectif de préservation prescrit à l'article L.121.1 du CDU.

Quant à l'avis de l'Etat, il dénonce la prescription du SCOT concernant "une bande nouvellement urbanisable d'une centaine de mètres" pour les sites bordant une coupure d'urbanisation, comme étant de nature à remettre en cause la valeur écologique de ces coupures.

La commission d'enquête conclut, entre autre, sur les trois chapitres qui précèdent :

Les éléments de réponse fournis par le Sybarval sont de nature à éclairer le lecteur sur le bien-fondé des orientations prises dans le SCOT et qui s'avèrent satisfaisantes pour la compréhension du dossier.

Sur le non-respect de la Loi Littoral, le Sybarval a rappelé que l'Etat, qui a donné un avis favorable sur le dossier, n'a pas relevé une quelconque violation des dispositions de la Loi Littoral.

Transports et déplacements :

La commission estime que le SCOT apporte des réponses très théoriques et peu opérationnelles. Elle préconise la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Urbain étendu au territoire du SCOT.

Economie:

Le rapport indique que le SCOT cadre les implantations commerciales selon trois niveaux

hiérarchiques : les cœurs de vie aux centre-villes – les pôles commerciaux d'équilibre – trois zones d'aménagement commercial pour grandes surfaces – et fournit un outil de maîtrise des implantations nouvelles.

Il constate que les observations déposées à l'enquête font ressortir la crainte de la disparition des commerces de proximité et attire donc l'attention sur les risques de concurrence de l'ouverture non maîtrisée de nouvelles surfaces commerciales dans les pôles d'équilibre vis à vis des commerces de proximité dans les centre-villes dont le maintien, voire le développement, sont affichés comme une priorité dans le SCOT.

Conclusions de la commission d'enquête

La commission émet un <u>Avis Favorable</u> au projet de SCOT et énonce les recommandations suivantes :

- réexamen des zones d'extension : le Coulin les Petites Bordes - Morat au Teich.
- élaboration concertée d'un Plan de déplacement Urbain à l'échelle du Sybarval.
- réalisation d'un audit sur les conditions d'assainissement des eaux usées sur le territoire du SCOT.
- clarification du statut et prescriptions particulières d'implantation des pôles commerciaux d'équilibre.
- mieux distinguer les "hameaux à contenir" des "quartiers avec extension limitée".
- prendre en compte la demande des syndicats : Minéraux de l'industrie – grande dune du Pyla – ainsi que celle de l'Association des usagers de la forêt usagère.

Elle considère donc, qu'en respect des diverses recommandations évoquées ci-dessus, le projet de SCOT devrait être un projet équilibré, cohérent et réaliste, prenant en compte toutes les dimensions de l'environnement.

J-F. P

Sortie vers le courant d'Huchet

(voir informations dans programme activités)

N'oubliez pas de vous inscrire pour la sortie en car vers le courant d'Huchet. Rendez-vous le 19 juillet à 6h45 Esplanade Dartiguelongue à Arès. Merci. F.W

Par téléphone au 05 56 60 08 27 ou au 06 13 57 88 92. Adresse postale : Amis du Littoral PP 51 33740 Arès.

Histoire de la forêt landaise

par Christian Barinoil

Les forêts

Il ne suffit pas de voir quelques arbres pour être dans une forêt : une forêt est un ensemble vivant portant des arbres sur plus de 10 % de sa surface ; c'est-à-dire au moins 500 arbres par hectare (100 mètres x 100 mètres).

Si les arbres proviennent d'une graine, la forêt est une futaie.

Si, après une coupe, les arbres renaissent par rejets de souches, la forêt est un taillis.

La forêt couvre en France 14 millions d'hectares soit ¼ du territoire.

Elle compte 2 fois plus d'arbres feuillus (chênes, hêtres, charmes...) que d'arbres résineux (pins, sapins, épicéas...). Un arbre sur 4 appartient à l'État, aux collectivités ou aux communes : ils forment les forêts domaniales et communales publiques.

Le Massif Forestier Landais couvre près de la moitié de notre région – Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques – 42 % de l'Aquitaine soit 1,7 million d'hectares.

Les ¾ de la forêt d'Aquitaine sont boisés en pins maritimes ou pins des landes. C'est **la forêt artificielle** la plus étendue de la Communauté Économique Européenne. 90 % de ces arbres se trouvent dans des forêts privées.

Les ennemis de la forêt

Des risques naturels menacent la forêt : le vent, le froid, l'eau, le feu ; des facteurs biologiques : les animaux, les maladies. La fréquentation des hommes non respectueux des règles de protection du milieu forestier et la pollution industrielle, peuvent nuire à la forêt.

Pour lutter contre tous ces phénomènes, de nombreuses équipes de professionnels constitués en associations et en groupes de recherche avec l'aide des collectivités locales, mettent en pratique des moyens perfectionnés, pour éviter les risques et pour protéger l'équilibre de la forêt.

Si les landes humides sont mal assainies, le sol est gorgé d'eau : les graines et les jeunes semis risquent de s'asphyxier puis de pourrir. L'arbre adulte est plus sensible au déracinement par le vent. Mais si le pin manque d'eau, il est plus vulnérable. La grêle détruit également les jeunes plants.

Les sylviculteurs se sont groupés en associations de Défense des Forêts contre l'Incendie (D.F.C.I). De son côté, l'État a créé le corps des Sapeurs Pompiers Forestiers : ils sont près de 700 hommes à surveiller la forêt landaise et entretenir les chemins, les pare-feux, les points d'eau... Ils disposent de 44 tour de guet et de 250 camions-citernes.

Leurs missions sont:

- > La prévention
- ➤ La détection
- > Le secours

La nôtre est d'aimer la forêt et de ne jamais y faire de feu (ou de fumer) surtout entre le 1^{er} mars et le 30 septembre : à cette époque de l'année le sous-bois s'enflamme très rapidement.

Aujourd'hui les incendies ravagent encore 3000 hectares de forêt par an dans les landes de Gascogne.

Les animaux et les hommes peuvent aussi être ennemis de la forêt.

Lorsque certains animaux d'une même espèce (cerfs, chevreuils, sangliers, ...) sont trop nombreux, leur besoin en nourriture entraîne des ravages dans la forêt et les champs. Des plans de chasse ou des battues sont organisés pour contrôler leur nombre. Cela permet à la forêt de retrouver son équilibre.

Les pins sont affaiblis par les chenilles processionnaires qui se nourrissent de leurs aiguilles. Des champignons s'attaquent également aux jeunes rameaux, aux branches, à l'écorce et aux racines.

Les hommes détruisent aussi la forêt lorsqu'ils sont trop nombreux et pas assez attentifs.

Toutes les *activités de découverte* de la forêt sont possibles lorsque l'on fréquente les *espaces* spécialement aménagés par les forestiers.

La nature et le paysage

La ressource en eau est un élément important du paysage landais. Elle provient de l'eau de pluie, des rivières, des étangs et de 2 nappes, l'une superficielle et l'autre souterraine. L'excès d'eau en hiver et la sècheresse du sol en été, influencent la végétation, l'agriculture, l'économie, l'habitat et le mode de vie landais

4 grands paysages caractérisent le Massif Forestier Landais

- ✓ La forêt de protection : mince plantation de pins près du littoral, cultivée par l'homme pour retenir le sable des dunes. Ici, les pins se régénèrent naturellement et sont protégés du vent par les dunes. Cette forêt est jardinée par l'Office National des Forêts. Outre les pins, un sous-bois de chêne, d'arbousiers et de genêts colonise le relief tourmenté du littoral. Sur le plateau landais, et derrière la forêt de protection, la forêt de pins ou :
- ✓ La forêt de production, semée et cultivée par l'homme pour le commerce du bois. Les pins sont en général alignés et le sous-bois est éliminé pour améliorer la croissance des arbres.
- ✓ La forêt-galerie située le long des rivières et des ruisseaux et qui est composée d'arbres feuillus (chênes, aulnes, saules...)
- ✓ Les landes rases qui n'existent plus que sur les terrains militaires de Souge, Captieux et Cazaux et qui rappellent la lande d'avant la forêt de pins.

Le triangle de sable

Il y a 10 000 ans, quand les hommes préhistoriques sont encore à l'Age de pierre, *les landes* ressemblent à *une steppe* boréale (comme le Nord du Canada ou la Laponie aujourd'hui).

Le climat froid et sec a permis au sable provenant de l'érosion des Pyrénées de recouvrir l'ensemble de la région formant un vaste plateau sablonneux. Plusieurs déplacements des rivières, du sable et du rivage marin ont dessiné un triangle que l'on voit aujourd'hui sur les cartes de géographies.

A la fin de la préhistoire, une vaste forêt de chênes et de *pins sylvestres* a recouvert la majorité du massif landais. Mais les invasions et les guerres du Moyen-Age l'ont presque entièrement détruite. Le plateau était alors constitué des landes rases et incultes. Il y poussait une végétation sauvage faite de bruyères, genêts, ajoncs... C'est ce paysage désolé que l'on appelait abusivement le « *désert landais* » parce qu'il était très peu peuplé. Depuis seulement 150 ans, le triangle de sable est colonisé principalement par la forêt de pins maritimes, semée et cultivée par les hommes. En souvenir des anciennes landes, on l'appelle le *Massif Forestier Landais*.

Le triangle de sable est limité à l'ouest par l'Océan Atlantique. Il est longé par un cordon dunaire bordé d'étangs. Quelques uns sont reliés à l'Océan Atlantique par des « *courants* ».

Les deux autres côtés du triangle sont limités par la Garonne au Nord et l'Adour au Sud. *La Leyre* est la seule rivière située au milieu du triangle. C'est elle qui doit drainer toutes les eaux vers l'Océan, par le Bassin d'Arcachon.

Ouel travail! ■



Programme de nos activités 2013 de juin à novembre rdy Esplanade Dartiguelongue à Arès

Sorties	Conférences
Jeudi 13 juin Rdv 13h30 « Les légumes oubliés » à Sadirac 8,50 € par personne <u>S'inscrire</u>	Nos conférences sont gratuites
Vendredi 19 juillet RDV 7h45 Le Courant d'Huchet car, restaurant, <u>sortie bateau de 4 heures</u> Adultes: 53 € / Enfants de < 10 ans: 46 € <u>Acompte: 30 % à l'inscription</u>	
Mardi 13 août ASSEMBLEE GENERALE à 16 heures « Salle des 1000 Clubs » ARES	Samedi 10 août Salle des 1000 Clubs à 15 heures à Arès « L'espace fait-il encore rêver ? » Par M. Gérard Bréard
Jeudi 7 septembre Visite nocturne en bus de Bordeaux De 20h30 à 22 heures 16 € par personne. <u>S'inscrire</u>	Samedi 24 août Salle des 1000 Clubs à 15 heures « Océanographie Antarctique » Par M. Marc Steyart
Jeudi 17 octobre Randonnée de la Pointe du Cap Ferret à Bélisaire	
Jeudi 21 novembre (date à confirmer) Visite guidée du Musée d'Aquitaine 10 personnes : 4.60 € tarif dégressif selon le groupe S'inscrire	

Pour les inscriptions aux visites appeler le 05 56 60 08 27 ou au 06 13 57 88 92 ou par mail à l'adresse : f.weeber@orange.fr Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin » BP 51 ARES 33740